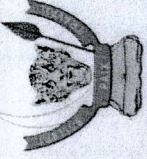


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 258/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/AOIR/CGPMP-SG/2023, conclu avec l'Agence pour la Promotion des Classes Moyennes Congolaises, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent septante mille six cent quatre-vingt-neuf, soixante-cinq centimes (USD 170 689,65) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cent nor-ante-quatre, quatre-vingt-deux centimes (USD 1 194,82), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

P.O

